

Communication municipale au Conseil communal N° 690 / 2024

Séance du 6 mai 2024

Masterplan des mobilités – Etat de situation

Ces derniers mois, la Municipalité a été interpellée à plusieurs reprises à propos du masterplan des mobilités. Bien que des comptes rendus précis relatifs à l'état d'avancement de ce document sont disponibles dans les rapports de gestion annuels, la Municipalité estime opportun, au vu des différentes interpellations reçues, de faire un point de situation à ce sujet.

Pour rappel, le masterplan constituera un document d'orientation stratégique qui traitera exclusivement des mobilités. À l'échelle du territoire communal, il proposera une vision prospective et réaliste pour le développement de ces dernières. Le masterplan reprendra les planifications cantonales et intercommunales en vigueur. Il donnera des orientations de développement, mais il ne contiendra pas de mesures concrètes d'aménagements.

Le masterplan a été pensé en trois phases. Courant 2022, le mandataire s'est attelé à la réalisation de la dernière phase du document. Cependant, à la suite du retrait du préavis municipal relatif à l'adoption du projet routier de réaménagement complet de la RC 780 entre Pully (arrêt Pully, Moulins) et Lutry (arrêt Lutry, Corniche) en lien avec la création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) - Projet partiel 7, il est apparu évident que les phases deux et trois du masterplan des mobilités devraient être complètement revues, étant donné que celles-ci prenaient pour acquis le réaménagement de la route de Lavaux et l'arrivée du BHNS à Lutry.

En sus, l'adoption de ce préavis aurait dû permettre de débiter la requalification multimodale de l'axe routier Conversion – Landar (RC 770) dont certains éléments étaient aussi essentiels à l'élaboration de la phase 3 du masterplan.

À l'échelle de notre Commune, les RC 770 et 780 sont en effet des axes structurants que ce soit en termes de trafic individuel motorisé, mais aussi pour les mobilités actives. Pour pouvoir proposer au sein du masterplan notamment des réseaux cyclables et piétons continus et pertinents, il convient d'abord de définir les aménagements futurs de ces axes.

Au vu de ce qui précède, il a donc été décidé de suspendre provisoirement la réalisation du masterplan des mobilités, le temps de définir un nouvel avant-projet de réaménagement multimodal pour la route de Lavaux et de débiter la requalification de la RC 770.

Dès que les conditions nécessaires à la réalisation du masterplan seront remplies, la préparation de ce document reprendra, conformément aux engagements pris par la Municipalité.

Dans cette attente, les services techniques lutriens ne sont en rien entravés dans leurs tâches, puisque les orientations en matière de mobilité sont clairement définies dans le cadre légal et normatif en vigueur, dans le plan d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) ou encore dans les différentes études menées au sein du schéma directeur de l'Est-Lausannois (SDEL), par exemple l'image directrice des mobilités douces ou encore l'image directrice des transports publics.



AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Charles Monod



Le secrétaire
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 29 avril 2024.